



**ARRÊTÉ**  
**DELEGATION DE FONCTION  
ET DE SIGNATURE**

N° 122/2026

**Objet** : Délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Christine DUBOY, Conseillère déléguée

**Le Maire de BOUCAU,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;  
**Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2026 ;  
**Vu** l'arrêté n°099/2026 du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant délégation de fonction et de signature à Madame Fabienne GOYENETCHE ;

**Considérant** qu'il est nécessaire, pour la bonne administration de la Commune, de déléguer à Madame Marie-Christine DUBOY les attributions relatives au Logement,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Marie-Christine DUBOY en qualité de Conseillère déléguée au Logement.

Elle assurera, en lien étroit avec Madame Fabienne GOYENETCHE, Adjointe déléguée à la Solidarité, à la Santé et au Logement, les affaires et actions relatives au suivi et à la mise en place de la politique en matière de Logement.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à l'intéressée aux fins de signer tout acte ou document relatif au champ de compétence cité à l'article 1<sup>er</sup>.

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, notifié à l'intéressée, et transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

**ARTICLE 4** : En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Pau (par dépôt sur place voie postale ou voie dématérialisée [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Notifié le : 03/04/2026

BOUCAU, le 03/04/2026

Le Maire

Monsieur Mathieu HORN

